

PROJET DE VALORISATION DES SALINS DE L'AUDE par Nadine BOUDOU, ethnologue.

septembre 2009

Cette étude a été réalisée pour le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, dans le cadre des "Archives du sensible" (coordination : Marion Thiba)

avec le soutien de : Ministère de la culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon, Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Aude,

Comité d'experts des ADS :

Christiane AMIEL, ethnologue, Ethnopôle GARAE,

Luc BAZIN, ethnologue, réalisateur de films,

Sylvie CAUCANAS, directeur des Archives Départementales de l'Aude,

Daniel FABRE, Ethnologue, Président Ethnopôle GARAE,

Anna IUSO, ethologue, Ethnopôle GARAE,

Christian JAQUELIN, conseiller à l'ethnologie DRAC-LR

Thierry LANIESSE, directeur du PNR

Jean-Michel MARTINAT, réalisateur de films, FAOL,

Jean-Michel MEURICE, réalisateur de films,

Marc PALA, viticulteur,

Rémy PECH, historien,

Jean-Pierre PINIÈS, ethnologue, Ethnopôle GARAE,

Marion THIBA, chargée de mission culturelle, PNR.

Nadine BOUDOU

Projet de valorisation des salins de l'Aude

I Le salin de Peyriac de Mer

En 1975, suite au rachat terrain des salins de Peyriac par le Conservatoire du Littoral, un projet de mise en valeur par le Conservatoire du Littoral et le Parc National de la Narbonnaise a rendu possible une promenade sur pilotis aménagée sur le pourtour du site.

La valorisation de ce salin pourrait être améliorée avec une réfection des bâtiments dans lesquels pourraient être aménagée une salle d'exposition qui abriterait une exposition permanente sur l'histoire du salin de Peyriac ou une exposition temporaire. A la description de cette activité, pourrait venir s'adjoindre l'histoire de la vigne par exemple ou de toute autre activité qui a dynamisé la vie économique et sociale de Peyriac.

Le site est très beau et très attractif et gagnerait à être valorisé par des panneaux explicatifs et informatifs tout au long du parcours qui longe le salin. Ceux-ci, pourraient contenir des explications sur l'histoire du mouvement des eaux, à partir de l'étang du Doul jusqu'aux tables salantes et à l'événement que représentait jusqu'à sa fermeture, la récolte du sel.

Le projet de valorisation de ce salin, pourrait donc s'appuyer soit : sur une exposition permanente, sur une exposition temporaire, sur des panneaux explicatifs tout au long du parcours, enrichis par les explications d'un guide.

Cependant, les communes de Sigean et de Peyriac, pourraient également s'associer, pour monter une exposition commune. Celle-ci rendrait compte de cette activité salinière sur laquelle des traces écrites existent depuis le IXème siècle. Si il paraît judicieux d'associer pour un projet d'exposition ces deux communes, c'est que leurs salins étaient gérés par une association. Entre

1599 et 1600, des lettres patentes en faveur des propriétaires des salins de Narbonne, de Peyriac et de Sigean, portent confirmation du contrat d'association fait entre eux pour raison de saunage. (Archives Départementales de Carcassonne, 94J546). C'est la première association de propriétaires de salins constituée en France.

Ceci marque une différence historique avec les autres salins audois qui se sont montés et qui ont été exploités de manière indépendante par des particuliers, avant leur rachat, leur fusion et leur fermeture par la Compagnie des Salins du Midi. Il serait donc judicieux, plutôt que Sigean et Peyriac cherchent à valoriser leurs sites de manière indépendante, qu'ils arrivent à monter un projet d'exposition en commun. Le salin de Peyriac me semble cependant le mieux adapté à ce projet de valorisation par sa proximité avec le village, par les qualités environnementales du site, par un parcours balisé qui offre des panoramas variés sur cet ancien espace salicole.

Il Les salins de Gruissan, La Palme, Port La Nouvelle

Il faut noter que ces trois salins ont fusionné pour former une seule unité économique et administrative. Il semblerait donc intéressant de partir du salin de Gruissan pour mener à bien ce projet de valorisation. En effet, celui-ci possède déjà les infrastructures suffisantes pour accueillir des visiteurs (salles d'exposition, mouvement des eaux et tables salantes encore en état de fonctionnement). Dans le cas de ces trois salins, dont celui de Sainte Lucie (construit entre 1831-1848), de La Palme (1884) et de l'île St Martin (construit entre 1911-1912), leur histoire commune marque l'activité salinière du département de l'Aude à l'époque moderne.

A la différence de Peyriac et de Sigean qui sont surtout intéressants à valoriser aujourd'hui, pour leur ancienneté, leur longévité et leur mode d'exploitation par association jusqu'à leur rachat par la Compagnie, ces trois salins se sont inscrits durant le XXème siècle dans le tissu économique du département de l'Aude. Leur fermeture a été plus tardive que pour Peyriac et Sigean et explique le fort attachement des anciens saliniers à cette activité, reconnue par eux comme lucrative et intéressante.

Si la commune de Gruissan récupérait le droit de fabriquer de la fleur de sel, il serait tout à fait possible d'envisager une activité muséale qui associerait : expositions, mouvement des eaux sur les partènements, fabrication de sel sur les tables salantes, récolte de fleur de sel, vente de fleur de sel. La présence sur place de sauniers et de guides étant déjà assurée ces dernières années. Ce qui limiterait les coûts de formation.

La Palme pourrait bénéficier de cette activité en abritant, dans l'ancien atelier de menuiserie situé à l'entrée du salin, une exposition temporaire mise en place en partenariat entre ces trois communes. Quant à Port La Nouvelle, la commune pourrait également aménager une salle d'exposition sur son site, afin d'y recevoir une exposition temporaire.

Pour limiter les coûts et la déperdition d'énergie, il semblerait intéressant comme pour Peyriac et Sigean, que ces trois communes mettent en place un projet commun. Pour cela, il faudrait aménager les trois sites (chemins, pistes, cyclables), ce qui permettrait aux visiteurs de se rendre compte sur le lieu même, de l'importance de cette activité pour le département de l'Aude. Un parcours balisé de panneaux indicatifs, rendrait plus lisible son inscription géographique.

La valorisation de ces différents sites ne me paraît possible que sur la base d'une concertation entre les communes, qui doit tenir compte des intérêts réels des habitants et de la spécificité du tissu économique. Par exemple, La Palme, voudrait développer sur le site du salin, une base de planche à voile, de cerf-volant ainsi qu'une activité de pêche. Ceci pourrait être amélioré par la création de pistes cyclables qui me semblent bien adaptées à cet environnement. Mme Lamilhau de La Palme, m'a également signalé un projet de piste cyclable qui relierait la commune au salin ainsi que d'un projet de parking à l'entrée du salin.

Valorisation sur la base d'une exposition

La synergie passe nécessairement par le salin de Gruissan, qui dispose d'outils dont un inventaire a déjà été effectué par V.Roth en 1998. Il faut cependant, vérifier si la Compagnie veut ou non les récupérer aujourd'hui. Sur ce salin, des sauniers et des guides qui étaient en activité jusqu'alors, disposent déjà d'un certain savoir-faire. Il faudrait mettre en place sur ce site, un réel dispositif muséographique, qui serait le centre à partir duquel pourrait rayonner toutes les autres propositions de valorisation. Mr Gabanou et Mr Canepa disposent d'une connaissance du métier de saunier, qu'il serait dommage de négliger et d'abandonner.

Cependant, fait défaut actuellement, une réelle prise en compte du professionnalisme qu'exige toute valorisation muséographique.

Dans le cas des salins de L'Aude, il me semblerait judicieux de s'appuyer davantage sur la valorisation de documents d'archives. Je tiens à signaler que ce travail ne peut être fait que par un historien. Il faut ensuite, s'appuyer sur le travail d'un muséographe qui pourrait mettre en scène, la vie, sur les différents salins audois.

Mais je pense que cela ne peut être réalisable que dans un lieu unique. Ce qui n'empêcherait pas les autres communes de disposer d'une exposition temporaire qui pourrait circuler entre elles, qu'elles pourraient louer, se prêter et faire varier en fonction de différents thèmes retenus. Cependant, il faut tenir compte que pour monter une exposition, il faut disposer d'objets concrets, d'outils, de photographies, de films, de documents. Ce qui ne semble pas être le cas pour les différents salins, hormis celui de Gruissan. Soit alors, les autres communes se limitent à la valorisation du paysage, de l'environnement, en organisant comme à Peyriac des parcours pédestres et cyclistes. Soit elles montent en commun une exposition dont elles pourraient disposer, soit elles aménagent leur site pour le rendre attractif dans le but d'en faire un lieu de promenade. Cependant, il pourrait être envisagé sur ces différents sites, que se développent, en parallèle, différentes activités (d'élevage de poissons, d'huitres ou des activités sportives et de loisir).

L'enjeu de cette valorisation

Les salins de Sigean et de Peyriac ont fermé il y a plus de 40 ans, ce qui en fait des sites certes intéressants d'un point de vue historique mais il ne peut être dit qu'ils construisent aujourd'hui, l'identité des habitants de ces différentes communes. Quant à La Palme, Port La Nouvelle et Gruissan, si leur fermeture définitive a été mal vécue par les ouvriers concernés, cela n'a pas empêché l'expansion économique de Port La Nouvelle ou de Gruissan. La Palme devrait pouvoir disposer de moyens qui relanceraient certaines activités et ce, au bénéfice des habitants de la commune.

Pour que cette valorisation des salins audois soit rentable et attractive, il faut donc penser le problème dans sa globalité. C'est-à-dire, imaginer comment cet espace naturel peut devenir un lieu à la fois attractif pour les touristes mais rentable pour les communes tout en préservant les spécificités de la faune et de la flore. Il me semble donc pertinent de penser d'abord à l'aménagement naturel, à son accessibilité et ensuite penser quel type d'expositions, sur quels thèmes, pourraient abriter certains bâtiments. Ces expositions ne devraient d'ailleurs pas se limiter à la seule histoire du sel. Celle-ci n'a en réalité que

concernée entre une dizaine et une trentaine de familles selon les cas et l'époque.

Il pourrait être possible d'imaginer un parcours entre les différents salins, avec une valorisation différenciée sur un aspect particulier de l'économie locale (vigne, olivier, pêche). Chaque salin pourrait alors se charger de traiter un de ces aspects. L'erreur à éviter est de laisser se monter des projets disparates sans nulle concertation avec les élus de chaque commune et de leurs habitants. Il faudrait plutôt les fédérer et monter un projet commun qui rendrait compte de manière vivante de l'histoire de cette activité. Mais il me semble réducteur de ne s'attacher qu'à celle-ci, malgré l'ampleur de sa surface.

Ce qui fausse en effet la perspective sur ces sites vient du fait qu'ils sont dévoreurs d'espace mais qu'en réalité ce qu'on peut en dire : création des salins, fabrication du sel, récolte du sel, expéditions et mode de gestion se résume à peu de données concrètes. Celles-ci sont rapidement exposées, répétitives et ne peuvent donner lieu à des développements considérables. La preuve de cette difficulté à raconter le sel est donnée par l'inflation de documents sur la gabelle et la rareté d'ouvrages consacrés à la seule exploitation du sel. Ce qui démontre à quel point on en fait rapidement le tour, d'autant plus lorsque les documents et objets existants sont rares. La mise en exposition est un sujet difficile, si manquent les accessoires sur lesquels s'appuyer pour rendre compréhensible à tous, la spécificité de cette activité. Voilà pourquoi, la préservation de l'outil, le salin lui-même, me semble la meilleure solution dans le cas où elle soit réalisable.

Je tiens à spécifier que la plaquette qui a été réalisée par le parc, suite à mes propres recherches, ne peut qu'être améliorée au point de vue de sa présentation mais nullement de son contenu. Les entretiens que j'avais menés alors, ne sont plus possibles aujourd'hui du fait de la fermeture de tous les salins, du décès, de la maladie ou de la grande vieillesse de nombreux saliniers. En tant qu'ethnologue je ne m'apparais plus qualifiée pour mener à bien cette entreprise de valorisation qui doit être relayée par des muséographes. Il est toujours possible d'accentuer certaines différences qui créaient des spécificités entre chaque salin (mode associatif des salins de Peyriac et de Sigean, création du salin de l'île St Martin par une femme, politisation plus marquée pour les salins de La Palme et de Port La Nouvelle), mais celles-ci en définitive restent anecdotiques par rapport au mode d'exploitation du sel par la Compagnie des Salins du Midi qui a uniformisé ces différents sites et qui peut très bien aujourd'hui au salin d'Aigues-Mortes, rendre compte de manière professionnelle de la longue histoire du sel en méditerranée.

Il faut noter qu'une exposition ne peut faire appréhender aux visiteurs la complexité du mouvement des eaux, l'étape cruciale de l'évaporation jusqu'au dépôt du sel. Ce sont pourtant ces phases techniques achevées et couronnées par la récolte qui donnent à cette activité toute sa dimension. Voilà pourquoi, le projet de Mr Gabanou de maintenir une activité salicole couplée à des activités d'élevage me semble être tout à fait adapté à la situation du salin de Gruissan. Tous les autres salins pourraient d'ailleurs bénéficier de ce dynamisme par l'intérêt éveillé pour cette activité par les visiteurs qui pourraient alors, se rendre sur les autres sites préservés et aménagés pour les recevoir.

Conclusions

Ce travail de valorisation des salins me semble donc devoir être le fait aujourd'hui, d'un spécialiste des documents d'archives et de muséographes. Leur travail doit pouvoir être accompagné de l'expérience d'anciens sauniers et saliniers (Mr Gabanou, Mr Canepa, Mr Gaubert) et de personnes ressources appartenant à l'ancienne Compagnie des Salins du Midi (Mr Boudet, Mr Viverge). Ceci pourrait alors aboutir sur un travail sérieux capable de mettre en espace de manière vivante ce patrimoine agricole et industriel.

J'estime donc que cette valorisation doit passer en priorité par la valorisation du paysage naturel qui devrait parallèlement pouvoir être le lieu de nouvelles activités (pêche, élevage de poissons, sport) plus en phase avec les besoins économiques du département et peut-être aussi, avec les attentes réelles des populations. Celles-ci devraient d'ailleurs, être associées, à ce projet de valorisation afin d'évaluer comment elles envisagent la restitution qui pourrait leur être faite de ce patrimoine naturel.

La valorisation des salins audois sous la forme d'exposition ne peut se faire qu'en respectant les trois étapes qui doivent être alors, clairement retranscrites. A savoir : l'histoire des salins audois du IXème siècle XXIème siècle, la technique de fabrication du sel qui pourrait inclure la visite d'un salin protégé, et la phase terminale, celle de la récolte du sel et son expédition. Les deux dernières phases, pour être compréhensibles aux visiteurs, devraient pouvoir s'appuyer sur l'outil de fabrication lui-même, à savoir un salin. Ce qui implique donc qu'il soit maintenu en activité.

Valoriser un salin exige que soit d'abord évaluées les ressources disponibles et concrètes. La Compagnie par exemple, dispose d'un fonds d'archives

photographiques très riche mais qu'elle ne délivre pas automatiquement, d'autant plus qu'elle a elle-même un projet de valorisation sur le salin d'Aigues-Mortes. Il ne faut pas oublier que les exploitations salinières de l'Aude ont toutes été gérées et exploitées par la Compagnie qui est dépositaire de tous les documents qui en relèvent. Voilà pourquoi il faut pouvoir, pour mener à bien un tel projet de valorisation sur l'histoire du sel dans l'Aude, s'assurer les compétences et les services d'au moins une personne rattachée à la Compagnie.

J'en conclus qu'une telle entreprise de valorisation ne peut aboutir qu'en s'assurant les compétences de personnes, qui ont eu une connaissance vivante et précise de cette activité. La valorisation par une plaquette ayant déjà été réalisée, je n'en vois le prolongement dans ce domaine que par une amélioration de sa présentation, le contenu lui-même ne pouvant guère être étoffé. Une exposition sur le sel ne pourrait gagner qu'à être couplée avec les différentes activités agricoles et maritimes. Mais l'aspect le plus fondamental me semble être aujourd'hui la mise en valeur de cet espace naturel, afin qu'il retrouve les conditions de son renouvellement.